

Association Pas de Vent Chez Nous- AvenirBoischautSud
La Villefranche
36170 VIGOUX

Indre-Nature
Maison de la Nature et de l'Environnement
63 avenue Marcel Lemoine
36000 Châteauroux

RECOMMANDE A/R

A l'attention de Monsieur Lucbert, président d'Indre-Nature

Copie : Monsieur Laroche, président du Parc Naturel de la Brenne

Bonjour M. LUCBERT, M. LAROCHE et vos conseils d'administration,

Un grand merci, M. LUCBERT, pour votre réponse à notre lettre du 2 décembre 2024.

Sur ce dossier ICPE de Luant, nos conseillers juridiques (dont un avocat spécialiste dans la protection de l'environnement) nous l'ont confirmé :

Une action conjointe entre le PNR et Indre-Nature est possible, pour demander au préfet qu'il exige du promoteur le dépôt d'une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées.

Juridiquement c'est tout à fait possible car la dérogation ne fait pas partie de la liasse de décisions englobée dans l'autorisation environnementale.

Vous avez donc tous les éléments pour agir au plus vite en toute simplicité et efficacité dès maintenant.

Le temps presse, donc merci de lancer la démarche ou revenir vers nous si vous avez besoin de plus d'informations.

Merci pour votre action rapide, et merci de nous tenir au courant de vos actions, car c'est avec plaisir que nous les suivrons et vous appuierons sur ce dossier.

Le bureau de l'association PDVCN-ABS

contact@avenirboischautsud.fr